

ECE/CES/41
30 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

EXAMEN DES PUBLICATIONS STATISTIQUES DE LA CEE

Note du Bureau de la Conférence des statisticiens européens 1/ 2/

1. Dans sa décision 0 (45), la Commission a prié la "Conférence des statisticiens européens d'évaluer périodiquement l'utilité des diverses publications de la CEE en matière de statistiques pour les responsables et les entreprises dans la région ainsi que leur impact, et de formuler des recommandations concernant :

- i) l'abandon de publications présentant peu d'intérêt;
- ii) les améliorations à apporter dans le cas des publications qui présentent ou pourraient présenter beaucoup d'intérêt, qu'il s'agisse de leur forme ou de leur fond ou des dispositions relatives à leur diffusion" 3/.

2. La Conférence des statisticiens européens a créé un groupe de travail qui a été chargé de cette tâche. Le rapport du Groupe de travail a été débattu à la réunion plénière de 1992 de la Conférence.

1/ Etablie à la demande formulée par la Conférence des statisticiens européens à sa quarantième réunion plénière (ECE/CES/40, par. 49).

2/ La présente note sera soumise à l'examen de la Commission économique pour l'Europe, à sa quarante-huitième session, en avril 1993, et de la Conférence des statisticiens européens, à sa quarante et unième réunion plénière, en juin 1993.

3/ Doc. E/1990/41/Add.1; E/ECE/1224/Add.1, chap. IV, par. 2, sect. III h).

3. Le Groupe de travail n'a formulé aucune recommandation précise concernant l'une ou l'autre des 40 publications visées; il a toutefois noté dans ses conclusions que les statistiques internationales étaient très peu utilisées et que, d'après les personnes interrogées dans plusieurs pays occidentaux, la demande de publications statistiques de la CEE était très faible. Elle était par contre beaucoup plus élevée en Pologne, seul pays d'Europe de l'Est représenté dans le Groupe.

4. Le Groupe de travail a fait les observations générales ci-après :

- i) les statistiques internationales ne sont guère utilisées dans la plupart des cas;
- ii) la CEE n'est pas largement connue en tant qu'organisme distinct de l'ONU;
- iii) le manque d'actualité des statistiques de la CEE a été fréquemment mentionné;
- iv) dans de nombreux secteurs, il y aurait lieu d'améliorer la coopération et la coordination internationales;
- v) les publications statistiques qui présentent des commentaires analytiques sont plus appréciées que les autres, et il a été demandé de faire une plus large part à l'analyse.

5. Bien que l'examen du rapport pendant la Conférence ait été gêné par l'absence de recommandations précises, les interventions, dans leur majorité, exprimaient une inquiétude devant le caractère généralement négatif du rapport et faisaient état de la nécessité de procéder à des réformes de fond en comble. Certaines, par contre, soulignaient combien il importait de veiller au maintien d'un programme adéquat et efficace de diffusion de statistiques. Trois grands points se sont dégagés de la discussion. En premier lieu, la politique de collecte et de diffusion des données de la CEE avait besoin d'être revue. En second lieu, l'ampleur du programme global de publications statistiques internationales devait être réévaluée, en gardant à l'esprit la nécessité de données internationalement comparables. En troisième lieu, il fallait définir le caractère des futures publications statistiques de la CEE, par opposition à d'autres formes de diffusion de l'information statistique.

6. Comme la Conférence des statisticiens européens n'est responsable que d'un quart environ des publications statistiques de la CEE, il a été indiqué en conclusion que le rapport du Groupe de travail devait être présenté aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE qui étaient chargés de la majorité des publications. Par la suite, il leur a été demandé de faire connaître leurs observations au sujet du rapport, leur propre appréciation de la diffusion des statistiques qui relèvent de leur spécialité et leurs suggestions sur la façon de modifier et d'améliorer les publications.

7. Considérant l'absence de recommandations précises dans le rapport du Groupe de travail, le Bureau de la Conférence a demandé au secrétariat de procéder aussi rapidement que possible à une étude détaillée des publications

existantes en tenant compte du rapport du Groupe de travail, des débats de la réunion plénière de la Conférence et des résultats des consultations avec d'autres organes subsidiaires principaux. Il lui a également demandé de présenter des propositions précises qui permettraient à la Conférence de donner suite à la demande de la Commission de formuler des recommandations concernant l'abandon de publications présentant peu d'intérêt et les améliorations à apporter dans le cas des publications qui présentent ou pourraient présenter beaucoup d'intérêt, qu'il s'agisse de leur forme ou de leur fond ou des dispositions relatives à leur diffusion.

8. Le Bureau a demandé au secrétariat de prendre en considération les points suivants :

- a) adéquation eu égard aux besoins des pays membres;
- b) équilibre entre les coûts et les avantages;
- c) existence d'autres sources;
- d) efficacité de leur production;
- e) caractère d'actualité;
- f) distribution, coûts et modalités;
- g) possibilité de collecte ou de diffusion, voire des deux, conjointement avec d'autres organisations internationales;
- h) possibilité de publication sous d'autres formes, notamment annuaires, moniteurs, disquettes, etc.

9. Afin d'accélérer la prise des décisions, des recommandations seront formulées pour chaque publication ou série de publications à mesure que les examens dont elles font l'objet seront achevés.

10. L'examen de toutes les publications doit être terminé d'ici le mois de septembre 1993.

11. En mars 1993, le secrétariat avait formulé les recommandations précises ci-après :

Publications relatives aux statistiques de l'énergie

a) Tous les bulletins spécialisés concernant l'énergie - charbon, gaz et énergie électrique - continueraient d'être publiés chaque année mais seraient profondément remaniés. Abstraction faite des changements de présentation, ils comporteraient des commentaires analytiques et feraient plus largement usage des graphiques et des chiffres. La Division de statistique serait chargée de l'établissement des tableaux et graphiques et de la rédaction des sections relatives aux questions méthodologiques, et les commentaires analytiques seraient l'oeuvre de la Division de l'énergie.

b) Le Bulletin annuel de statistiques générales de l'énergie serait abandonné. Les données relatives aux bilans énergétiques seraient remplacées par des données relatives au pétrole en vue de l'établissement interne de bilans énergétiques d'ensemble. Une fois analysés, les bilans seraient publiés dans une publication ad hoc existante, accompagnés des projections de bilans publiées périodiquement par la Division de l'énergie dans Energy Balances for Europe and North America 1970-2000 (série CEE sur l'énergie No 2). La publication continuerait de relever du Comité de l'énergie, principal utilisateur des données.

c) Il conviendrait de s'efforcer d'améliorer la coopération avec EUROSTAT et l'Agence internationale de l'énergie pour la publication des statistiques de l'énergie, en faisant appel au groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie.

Produits des industries mécaniques et électriques

Le Bulletin de statistiques du commerce mondial des produits des industries mécaniques et électriques a été abandonné.

Logement, transports, bois et produits forestiers

En mars 1993, les 13 publications qui traitent de ces questions étaient en cours d'examen.

Industrie chimique, acier et environnement

L'examen détaillé des publications statistiques qui traitent de ces questions suivra celui des publications relatives au logement, aux transports, au bois et aux produits forestiers. Le secrétariat devrait en principe avoir terminé l'examen de toutes les publications pour le mois de septembre 1993.

12. L'examen détaillé des publications statistiques au sein du secrétariat est réalisé par la Division de statistique en liaison avec les autres divisions compétentes de la CEE. Les propositions seront présentées aux organes subsidiaires principaux dont relèvent les publications. Les examens auxquels procède le secrétariat se font de façon très détaillée, en pleine concertation avec toutes les parties concernées. Les recommandations devraient donc, en principe, être approuvées par les organismes chargés des publications en question.

13. La demande adressée à la Conférence des statisticiens européens par la Commission économique pour l'Europe dans sa décision O (45) précisait qu'une évaluation des publications statistiques devrait avoir lieu "périodiquement". Comme la plupart des publications en question paraissent une fois par an, la Conférence souhaitera peut-être revenir sur cette question dans trois ans environ afin d'apprécier les effets de la série actuelle d'examens et d'envisager la nécessité éventuelle de procéder alors à un nouvel examen détaillé. Entre-temps, la Conférence souhaitera peut-être demander au secrétariat de la CEE, comme à d'autres organisations internationales qui publient des statistiques, d'étudier, dans le cadre des divers groupes de travail et groupes d'étude intersecrétariats, les moyens d'intensifier leur collaboration pour la collecte et la diffusion d'informations statistiques.